

COMMUNIQUE DE PRESSE

SEJS – Syndicat de l'Encadrement de Jeunesse et Sports – UNSA Education



Le 5 février 2020

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT LA MISE AU POINT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SEJS
Téléphone : 06 76 77 49 46
Courriel :
webmaster@sejs.org

Alors que la parole se libère dans le milieu du sport et que se multiplient les dénonciations d'abus sexuels, les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) se félicitent de la ligne ferme, claire et sans concession de la Ministre des Sports.

Solidaires des victimes et de leurs familles, les IJS et leurs équipes n'ont jamais cessé de se mobiliser, quelles que soient les orientations politiques et actualités médiatiques, pour prévenir et sanctionner ces actes intolérables qui ne touchent pas seulement les sportifs de haut niveau mais aussi les pratiquants amateurs. Ainsi, plusieurs centaines de mesures d'interdiction d'exercer sont prises chaque année à l'encontre d'animateurs de jeunesse ainsi que d'entraîneurs et d'éducateurs sportifs, bénévoles ou professionnels coupables de comportements répréhensibles.

Plus largement le devoir de l'État a toujours été la protection des publics. Aujourd'hui et plus que jamais, il doit répondre à la demande des pratiquants sportifs par l'action des professionnels de Jeunesse et Sports capables de prévenir les dérives, d'être au contact et à l'écoute du terrain, de détecter les signes avant-coureurs ou les cas avérés d'abus sexuels et d'y mettre un terme.

Si la volonté politique d'éradiquer ce fléau et de renforcer l'éthique sportive est réaffirmée, le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) dénonce pourtant **le grand écart entre cette exigence et les moyens humains et techniques attribués à l'administration de la jeunesse et des sports.**

Les effectifs de cette administration ont chuté d'environ 25% ces dix dernières années tandis que les missions augmentent continuellement. Une dizaine de départements sont sans IJS à ce jour et la plupart n'en compte qu'un seul, indépendamment de leur population, du nombre d'établissements et d'éducateurs sportifs (plus de 100 000 déclarés en France).

La mission de protection des sportifs et des mineurs doit en urgence être « remusclée » et assurée par des agents d'État, aux compétences reconnues, à la neutralité irréprochable, présents dans des services identifiés, forts et visibles afin d'intervenir avec efficacité en tous lieux.

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

CONTACT PRESSE
Gildo CARUSO
Philippe BAYLAC

Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)
Tél : 06 76 77 49 46 Mail : webmaster@sejs.org
10, rue des Grès 77590 BOIS-LE-ROI
www.sejs.org

 /SEJSUNSA  @comSEJS
 FILM MISSION IJS  TEASER